



CANADA

N° 9

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 21 FÉVRIER 1972

LE CANADA CONCLUT AVEC L'AIEA UN ACCORD DE
GARANTIES RELATIVEMENT AU TRAITÉ DE NON-
PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que le Représentant permanent du Canada à l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Ambassadeur du Canada en Autriche, M. F.H. Berlis, avait signé aujourd'hui à Vienne un accord avec l'Agence portant sur l'application de garanties au programme nucléaire canadien. M. Sigvard Eklund, directeur général de l'AIEA, a signé au nom de l'Agence. L'accord libère le Canada des obligations contractées aux termes de l'Article III.1 du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, d'après lequel les parties au Traité doivent accepter les garanties énoncées dans l'accord avec l'AIEA à la seule fin d'établir que l'énergie atomique est bien utilisée à des fins pacifiques et non pour la mise au point d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires d'explosion.

Le Canada est un des premiers adhérents au Traité de non-prolifération à conclure avec l'AIEA un accord de garanties et le premier grand pays non doté d'armes nucléaires mais avancé en technologie atomique à signer un tel accord avec l'Agence.

Plus de soixante nations non dotées d'armes nucléaires ont ratifié le Traité de non-prolifération. Quant aux pays qui poursuivent des recherches en ce domaine, ils ont déjà conclu, ou sont sur le point de conclure avec l'AIEA, des accords de garanties analogues à l'accord canadien. On s'attend que trente autres pays signataires ratifient le Traité au cours de cette année; parmi ceux-ci, on compte le Japon et les pays de la Communauté économique européenne. Les pays dotés d'armes nucléaires ne sont pas tenus de reconnaître les garanties, aux termes du Traité de non-prolifération, mais les États-Unis et le Royaume Uni ont offert de soumettre à l'inspection de l'AIEA les activités nucléaires qu'ils poursuivent à des fins pacifiques.

Cette année, des inspecteurs de l'Agence viendront au Canada faire une inspection relative aux garanties. Ils travailleront alors en étroite collaboration avec les agents de la Commission canadienne de contrôle de l'énergie atomique.